

Paris collectifs sportifs—Loi

● (1640)

Le vérificateur général ne pourra établir un véritable bilan des dépenses ni détecter le favoritisme qu'on pourrait pratiquer. Avec l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement adopte une comptabilité suspecte. Il donne aux bookies une mauvaise réputation. Il donne de mauvaises idées à ces gens-là, des gens qu'on évite dans la société. Non seulement vont-ils gagner de l'argent avec les paris, ce qui est criminel, mais ils pourront aussi éviter de payer l'impôt parce que le gouvernement ne leur demandera pas de rendre des comptes à un de ses représentants ou au Parlement. Voilà la question qui se pose aujourd'hui.

En fait, j'ai peut-être l'air de badiner, mais j'ai un sérieux message à transmettre surtout aux députés ministériels. En quoi mon collègue de St. Catharines, si admirablement appuyé par la député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) peut-il avoir tort en recommandant que ce soit le vérificateur général qui examine les comptes? On se propose de taxer le public canadien, très souvent les pauvres, mais on doit s'assurer du meilleur système comptable possible afin que cet argent soit finalement dépensé à bon escient. Pourquoi cette entreprise ne devrait-elle pas être exploitée d'une manière juste? Que cherche à cacher le gouvernement en refusant d'accepter cet amendement?

Je me souviens il y a bien longtemps, quand mon collègue de Halton (M. Jelinek) avait soulevé certaines questions qui lui avaient valu les protestations du ministre responsable d'alors, aujourd'hui le secrétaire d'État au Commerce international (M. Regan). Je me souviens de ma surprise en entendant le ministre nier qu'on songeât à légaliser les paris sportifs. Et pourtant nous en avons la preuve. Le député de Halton l'avait entre les mains. Mais, le gouvernement continuait de nier qu'il eût jamais l'intention de proposer une telle chose.

Si vous achetez une voiture d'occasion à un homme tel que le ministre d'État au Commerce international, monsieur le Président, comment pourriez-vous ajouter foi à sa parole s'il disait que la voiture est en bon état? Je n'oserais même pas donner un coup de pied sur le pneu tant je craindrais qu'elle ne s'effondre en pièces détachées. Mais c'est un bel exemple de la confiance qu'inspire le gouvernement. Il ne recule devant rien: duplicité, faux-fuyants, duperies, déformation des faits, et ainsi de suite. Je n'arrive pas à trouver les mots qui me permettraient de décrire son attitude sans me faire expulser de la Chambre par le Président.

Mais le gouvernement n'en fait jamais d'autres et c'est pour cette raison qu'il faut combattre cette mesure et voter contre. Et c'est bien ce que j'ai l'intention de faire.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, je prends la parole pour donner mon appui à mon collègue, le député de St. Catharines (M. Reid) qui a présenté la motion n° 4. Je ne vois aucune raison qui empêche le gouvernement ou qui que soit de voter en faveur de cet amendement. Il

sera sans doute très intéressant de voir dans quel sens les députés d'en face vont se prononcer.

Non seulement le principe même des loteries est discutable, mais aussi la façon dont l'argent ainsi recueilli a été dépensé par les années passées comme on l'a rappelé à maintes reprises à la Chambre. La meilleure façon de s'assurer que ces dépenses sont faites à bon escient, en admettant toutefois qu'il y ait une bonne façon de dépenser de l'argent ainsi gagné, serait sans aucun doute de demander au vérificateur général de les vérifier.

Je vais donner comme exemple le cas de Loto Canada. Entre 1977-1978 et 1978-1979, les dépenses pour l'ameublement seulement sont passées de \$273,000 à \$402,000. Voilà le genre de dépenses que le vérificateur devrait pouvoir examiner.

Étant donné que le gouvernement va nous forcer à adopter cette mesure législative, je ne comprends pas pourquoi il ne veut pas que le vérificateur général examine les dépenses de cette nouvelle société de la Couronne, sauf s'il se propose d'utiliser ces fonds pour récompenser ses partisans. Autrement, qu'il laisse le vérificateur général faire son travail. Je n'ai encore entendu personne nous expliquer logiquement pourquoi le vérificateur général ne devrait pas examiner les livres comptables de cette nouvelle société de la Couronne.

D'ailleurs, il est tout à fait incroyable que, juste avant les vacances, au cours de séances prolongées et alors que deux millions de Canadiens sont en chômage, nous soyons en train de débattre un projet de loi aussi ridicule et aussi insensé que la création d'une autre loterie. C'est à se demander comment un gouvernement qui se dit responsable peut consacrer des séances prolongées à la fin de juin à l'étude d'un projet aussi absurde. Cela me rappelle que mon père disait des personnes qui n'avaient aucune logique qu'elles lui faisaient penser à des poissons hors de l'eau. A bien des points de vue, cette mesure législative nous donne une idée assez exacte des priorités du gouvernement. Je n'y comprends vraiment rien.

Nous devrions plutôt passer des lois pour créer des emplois et accroître la productivité. Pourquoi ne parlons-nous pas d'augmenter les paiements anticipés versés aux agriculteurs de l'Ouest? Pourquoi ne pas discuter des problèmes du bénévolat dont le député de Waterloo (M. McLean) a fait état hier soir? Le secteur bénévole a besoin d'aide et, si le gouvernement lui donnait la priorité, nous pourrions adopter des lois pour inciter les gens à travailler dans ce secteur et à rendre service aux deux millions de chômeurs en détresse. Le gouvernement ferait preuve de logique s'il nous proposait ce genre de mesure.

Mais non, nous débattons un projet de loi qui permettra au gouvernement d'agir immoralement en toute légalité. Nous savons tous que le gouvernement est en faillite financière, morale et intellectuelle, mais nous ne nous étions pas rendu compte que la situation ait dégénérée au point qu'il soit forcé de présenter un projet comme celui-ci.